

# Le chlorpyrifos, insecticide controversé, bientôt interdit dans l'UE

© 06/12/2019 |  Terre-net Média

**Le chlorpyrifos, un insecticide controversé, sera définitivement interdit dans l'UE en 2020, après un vote vendredi des États membres, qui ont décidé de ne pas renouveler l'autorisation de sa commercialisation, a annoncé la Commission européenne.**

« Les représentants des États membres ont voté » sur deux propositions de la Commission « de ne pas renouveler les autorisations du **chlorpyrifos** et du **chlorpyrifos-méthyl** » et « pour les deux substances, une majorité qualifiée a été atteinte », a annoncé un porte-parole de l'exécutif européen. « Cela signifie qu'une fois que les règlements adoptés (attendus en janvier 2020) auront été formellement adoptés, les États membres devront retirer toutes les autorisations de produits phytopharmaceutiques » contenant les substances concernées, a ajouté ce porte-parole. Un délai de trois mois maximum pourra être accordé pour éliminer les stocks de ces produits.

Le chlorpyrifos est un **insecticide** utilisé dans les **cultures de fruits et légumes** dont la licence dans l'UE expire fin janvier 2020. La proposition de non-renouvellement de la Commission qui chapeaute les comités d'experts chargés d'étudier les demandes d'autorisation en matière de pesticides fait suite à une évaluation de l'Agence européenne pour la sécurité des aliments (Efsa) confirmant « des risques pour la santé humaine ». Les inquiétudes portent sur « la génotoxicité et la neurotoxicité » de ces substances pour le développement.

Huit pays de l'UE ont déjà interdit sur leurs territoires des produits contenant du chlorpyrifos. La Californie les a aussi bannis en août. Pour être commercialisée dans l'UE, une substance doit être autorisée par un comité d'experts composé de représentants des États membres et présidé par la Commission européenne. Chaque pays est ensuite responsable d'autoriser ou non les produits qui contiennent cette substance.